

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire - Olivier GIL.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 7

Présents : 5

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Etaient présents :

M. BISCHOFF Raphaël, M. CHARBONNIER François, M. GIL Olivier, Mme PERROUSSET Gwenaëlle, M. TIFFAY Jacky

Procurations :

Mme AUBERGER Clotilde donne pouvoir à M. GIL Olivier, Mme BLONDET Isabelle donne pouvoir à M. CHARBONNIER François

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUBERGER Clotilde, Mme BLONDET Isabelle

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme PERROUSSET Gwenaëlle

Date de convocation
02/07/2026

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Objet : Création d'un poste de rédacteur territorial

Le maire rappelle à l'assemblée conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent à inscrire au tableau des effectifs de 2026.

Cette modification, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. La suppression du poste de rédacteur principal 1ère classe sera délibérée lors de la fin du tuilage du poste de secrétaire de mairie.

Vu le tableau des emplois, le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi de rédacteur territorial, catégorie B, à temps non complet de 7h par semaine, à compter du 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, DECIDE :

- La création d'un emploi de rédacteur territorial, catégorie B, à temps non complet de 7h par semaine, à compter du 01 septembre 2026,
et **VALIDE le tableau des effectifs** ci-dessous qui fait partie intégrante de la présente délibération.

TABLEAU DES EFFECTIFS

MAIRIE DE CURTIL SOUS BUFFIERES						
A compter du 01/09/2026						
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif ETP	Nouvel effectif ETP	Nouvel effectif ERP	D u r é e hebdomadaire
Secrétaire de mairie	Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	0.20	TNC
Secrétaire de mairie	Rédacteur	B	0	1	0.20	TNC

TNC : temps non complet / TC : temps complet

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Fait à CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES, le Maire,

